

DIMANCHE 15 JUIN 2025

REGLEMENT DE LA JURIS'RUN

Toute inscription aux épreuves de la 16^{ème} édition de la Juris'Run implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

Article I. LES EPREUVES

DIMANCHE 15 JUIN 2025, Avena Event pour le compte de l'ACE-Jeunes Avocats Paris organise des épreuves interprofessionnelles et intergénérationnelles, ouvertes aux professions juridiques et comptables, de 5km ou 10 km en course et de 5km en marche au cœur du Bois de Boulogne. La Course accueille environ 1 500 participants.

Coordonnées ACE-JA : 23 rue Lavoisier 75008 Paris ace@avocats-ace.fr

Article II. RETRAIT DES DOSSARDS

Pour les individuels, le retrait des dossards aura lieu le vendredi 13 juin dans les locaux de l'ACE situés 23 rue Lavoisier 75008 Paris. ATTENTION : Il n'y aura aucun retrait de dossard possible le jour de la course.

Pour les entreprises, une livraison est prévue à l'adresse de votre choix (sous réserve d'un dossier complet sur la plateforme d'inscription)

Article III. LES HORAIRES

Dimanche 15 juin 2025 :

8h30 : Ouverture du village

10h00 : Echauffement collectif

10h15 : Départ du 10 km

10h35 : Départ du 5 km

10h40 : Départ de la marche 5km (non chronométrée)

11h30 à 12h : Etirements, remises des prix et collations

Article IV. LES CONDITIONS ET FRAIS D'INSCRIPTION

Conditions d'inscription :

LA COURSE EST RESERVEE AUX MEMBRES D'UNE PROFESSION JURIDIQUE OU COMPTABLE : AVOCATS, ELEVES AVOCATS, NOTAIRES, EXPERTS COMPTABLES, COMMISSAIRES AUX COMPTES, JURISTES, GREFFIERS, MAGISTRATS AINSI QU'À TOUS LES SALARIES DES ENTREPRISES ET DES CABINETS (ASSISTANTES, SERVICES GENERAUX...) ET LEURS AYANTS DROITS (CONJOINTS, PARENTS ET ENFANTS).

Toute personne inscrite sur le site qui ne justifierait pas de son appartenance à l'une des professions ou statut décrits ci-dessus verra son inscription automatiquement annulée et sera supprimée de la liste des participants.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Frais d'inscription en individuel : Les montants indiqués ci-dessous sont en TTC et sont hors frais de gestion.

- Jusqu'au 14/02/2025 : 36 euros par personne
- Du 15/02/2025 au 30/04/2025 : 42 euros par personne
- Du 01/05/2025 au 31/05/2025 : 48 euros par personne

Ces frais d'inscription donnent le droit de participer au challenge Digital Juris'Run 2.0 du 14 mai 2025 au 13 juin 2025. Son règlement est accessible sur le site Juris'Run.fr

Un tarif de 20€ par personne est réservé aux étudiants (sous réserve d'un justificatif : carte étudiant ou certificat de scolarité 2024-2025).

Soutien :

La Juris'Run 2025 est une incitation à la pratique physique et sportive initiée dans le cadre des valeurs de solidarité, 5€ par inscription individuelle sont reversés à l'association Nourette et 200€ de don minimum sont demandés à chaque entreprise participante pour soutenir cette même association.

Article V. PARCOURS PREVENTION SANTE & LICENCES

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS) pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical. Vous devrez vous connecter, dans les trois mois précédant la compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liées à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

Un numéro vous sera attribué. Il sera obligatoirement à indiquer dans votre dossier pour finaliser votre inscription.

- Pour la Marche, celle-ci n'étant pas classante, aucun document n'est requis.
- Pour les personnes majeures à la date de l'événement et inscrites au 10km ou 5km, 3 cas de figures :
 - Vous disposez d'une licence FFA 2024/2025 « Athlé Compétition », « Athlé Loisir Running » ou « Athlé Entreprise », vous devez saisir votre n° de licence. Dans ce cas de figure, il n'est pas nécessaire de compléter, une nouvelle fois, le Parcours Prévention Santé.
 - Vous disposez d'une licence FFA 2024/2025 « Athlé Découverte », « Athlé Encadrement », « Athlé Loisir Santé », vous devez :
 - Saisir votre n° de licence
 - Compléter le Parcours Prévention Santé et indiquer le numéro dans votre espace membre uniquement à compter du 15/03/2025.
 - Vous n'êtes pas licencié, vous devez compléter le Parcours Prévention Santé et indiquer le numéro dans votre espace membre à compter du 15/03/2025.

Les informations devront impérativement être renseignées avant le 01 juin 2025 à 23h59.

Selon les règles FFA, pour les personnes mineures à la date de l'événement, un questionnaire de santé est obligatoirement à compléter (cf. formulaire d'inscription).

Aucun dossard ne sera délivré si le dossier du participant n'est pas complet.

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.Jurisrun.fr au moyen d'un système de paiement sécurisé.

Article VI. LE PARCOURS

Le parcours de la Juris'Run est constitué d'une boucle dans le Bois de Boulogne. Parcours très roulant, sans aucune difficulté, entièrement sécurisé et dans un cadre agréable.

- **Départ :** Bois de Boulogne – Chemin de Ceinture du Lac Inférieur
- **Arrivée :** Identique au point de départ

Article VII. LES CHALLENGE ENTREPRISES

Il y a deux challenges : un sur le 5km et un sur le 10km. L'équipe doit être constituée d'au moins 3 coureurs (pas de limite du nombre de coureurs) sur une distance pour être classée sur cette distance.

Pour être classé dans le Challenge, chaque entreprise doit souscrire à l'un des Packs de l'offre entreprise (plaquette disponible sur demande) et rassembler au moins 3 arrivants sur l'une des distances. Le classement est établi par cumul des temps réels de course des 3 meilleurs membres du groupe. L'équipe ayant le plus faible total remporte le Challenge de la distance sur laquelle elle est inscrite.

Article VIII. LES RAVITAILLEMENTS

Les ravitaillements en eau sont situés vers le mi-parcours :

Sur la course et marche 5km, au 3,2 km

Sur la course de 10km, au 6,2 km

Un ravitaillement complet est disponible à l'arrivée au niveau du village.

Article IX. RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la loi, les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite pour l'épreuve.

Individuelle Accident : Les licenciés FFA bénéficient d'une assurance liée à leur licence, il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement via une Individuelle Accident. Cette assurance est disponible sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme (www.athle.com) en souscrivant la licence ou le pass running.

Article X. SECURITE, CIRCULATION ET CONTROLES

Le service médical est assuré par un organisme agréé type Croix Rouge Française, Protection Civile, etc.

Des signaleurs sont présents sur le parcours pour assurer la sécurité et effectuer des contrôles permettant la bonne régularité du déroulement de la course.

Tout accompagnement, (notamment en bicyclette) est interdit (article 20 du règlement des courses hors stade).

Article XI. DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la Juris'Run, ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la Juris'Run sur tous les supports (y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires), dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article XII. RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE

Avena Event n'est pas responsable d'un éventuel refus de délivrance des autorisations requises qui aurait pour conséquence l'annulation de la course. Dans le cas de force majeure ou de conditions météorologiques défavorables empêchant le bon déroulement de la course, Avena Event ne sera pas non plus responsable de la décision d'annulation de la course. Si la course venait à être annulée pour l'une des raisons ci-dessus, Avena Event ne remboursera pas les participants.

Article XIII. RESULTATS

Affichage des résultats à partir de 12h30. Les résultats définitifs seront disponibles le dimanche après-midi sur le site internet de la Juris'Run. **Les réclamations ou demandes de corrections sur les résultats seront possibles jusqu'au mardi 17 juin 18h. Au-delà, plus aucune modification ne sera apportée aux résultats**

Article XIV. SERVICES GÉNÉRAUX

Dans le cadre du dispositif Vigipirate, la sécurité est renforcée sur l'épreuve. De ce fait, les coureurs doivent se conformer aux règles en vigueur : fouilles, palpations lors de l'entrée dans le village.

Le dispositif de secours est assuré par des associations agréées par la Sécurité Civile et par des sociétés privées. Celles-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Son dossard lui sera alors retiré, signifiant sans appel sa mise hors course.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue comme responsable en cas d'accident.

Le coureur autorise l'organisation à lui prodiguer tous les soins médicaux et/ou l'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Article XV. CHRONOMÉTRAGE

Les règles de chronométrage qui s'appliquent à la Juris'Run sont les suivantes : temps réel pour tous les participants.

Le chronométrage est assuré grâce à un système de puce collée au dossard. Cette puce est initialisée automatiquement sur la ligne de départ et sert à mesurer le temps du participant sur la totalité de la distance.

Pour être classé à l'arrivée, le concurrent doit obligatoirement être pointé au niveau des points suivants : ligne de départ ainsi que sur la ligne d'arrivée. Un concurrent ne parcourant pas la totalité de la distance ne pourra être classé à l'arrivée.

Le coureur s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Article XVI. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

La remise des prix aura lieu à la fin de la course au Village.

Les participants suivants sont récompensés par l'attribution d'un ou plusieurs lots :

- Les trois premières femmes du 5 km et les trois premières du 10 km
- Les trois premiers hommes du 5 km et les trois premiers du 10 km
- Les trois premières entreprises du Challenge Entreprises sur le 5 km
- Les trois premières entreprises du Challenge Entreprises sur le 10 km

Article XVII. MESURES SANITAIRES

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des participants, des mesures strictes seront mises en place par l'Organisation. Ces mesures, découlant directement des autorités compétentes, seront celles en vigueur à la date de l'événement et seront à respecter scrupuleusement sous peine de sanctions. Une fiche spécifique liée à ces mesures sanitaires sera éditée et partagée à l'ensemble des participants à l'approche de l'événement.

Article XVIII. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Avena Event est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à un événement sportif organisé par Avena Event, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- (i) collectées sur le site <https://www.Juris'Run.fr>, propriété de Avena Event
- (ii) utilisées par Avena Event, qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

Section 18.01 Identité du responsable du traitement

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : Avena Event, ayant pour numéro unique d'identification 519 318 463 00030, dont le siège social est situé au 33 rue du Général Leclerc 92130 Issy les Moulineaux. Email de contact : contact@avena-event.fr

Section 18.02 Données et informations collectées

Les données collectées sont :

- Des données nécessaires à l'inscription pour l'évènement sportif organisé par Avena Event :
Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénom, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), certificat médical pour aptitude à la compétition.
Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles de Avena Event.
- Des données facultatives :
Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, téléphone fixe, etc.).
Par ailleurs, Avena Event est susceptible de vous adresser, postérieurement à l'évènement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des évènements, matériels et équipements utilisés, etc.
- Des données relatives au paiement :
Lors d'une inscription, le prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc.). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne sont pas communiquées par le prestataire bancaire.
- Données techniques :
Avena Event est susceptible de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les cookies.
Aucune donnée sensible n'est collectée, à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc. (art. 9 du RGPD).

Section 18.03 Finalités du traitement

Avena Event utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Gestion et validation des inscriptions aux épreuves sportives organisées par Avena Event,
- Gestion de la relation information avec le participant par email et/ou SMS concernant l'événement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc.).

Avena Event utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- Réalisation d'études statistiques ;
- Information relative aux offres et activités de Avena Event et autres formes de services connexes ;
- Envoi d'emails ou SMS afin de vous informer sur des événements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par Avena Event ou un organisateur tiers ;
- Partage des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu'il est requis et du respect de votre droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

Section 18.04 Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans.

Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et réglementaires, ou résoudre des litiges.

Section 18.05 Destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d'être communiquées :

- Aux services internes de Avena Event (personnel administratif, employés et préposés) ;
- Aux prestataires de services et partenaires contractuels de Avena Event qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'événement sportif (chronométrateur, fabricant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, etc.) ;
- Aux partenaires privilégiés de Avena Event (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

Avena Event demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de protection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptible de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être transmises et cédées à des

fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à l'évènement sportif, les participants reconnaissent et acceptent que :

- Leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur le site <https://www.Jurisrun.fr>;
- À l'issue de l'évènement sportif, les informations liées à leur prestation sportive (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site <https://www.Jurisrun.fr>; les dits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à Avena Event - Traitement des données personnelles – Juris'Run - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy les Moulineaux, et ce au plus tard un mois avant l'évènement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, Avena Event s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Certains des destinataires mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par Avena Event.

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre, Avena Event s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la Commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Economique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

Section 18.06 Offres commerciales

Avena Event est susceptible de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissez et acceptez.

L'ACE-JA et les partenaires de l'évènement sont également susceptibles de vous adresser des informations. Vous aurez la possibilité lors de l'inscription d'accepter ou non de les recevoir.

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

Section 18.07 Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de

ses données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par Avena Event et/ou ses partenaires.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : contact@avena-event.fr

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, Avena Event peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, Avena Event s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relative aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans le cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr/>).

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Section 18.08 Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser un courrier à Avena Event, Traitement des données personnelles – Juris'Run - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy les Moulineaux, ou un email à l'adresse suivante : contact@avena-event.fr

Section 18.09 Modifications des présentes

Les présentes pourront faire l'objet d'une actualisation. Les modifications entreront en vigueur dès la publication de la nouvelle version sur le site <https://www.Jurisrun.fr>

Article XIX.DISPOSITIONS DIVERSES

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

L'utilisation de supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation. Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'organisateur déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant l'épreuve. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

Article XX. LITIGE

Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit à l'organisateur aux coordonnées suivantes :

- Avant le 17 juin 2025 : envoi d'un email à contact contact@jurisrun.fr ;
- Après l'événement : Avena Event 33 rue du Général Leclerc 92130 Issy-Les-Moulineaux. Cette demande doit être accompagnée d'une enveloppe préparée avec les nom et adresse du destinataire, dans un délai de 30 jours après la course.

Article XXI. ECO-RESPONSABILITE

La Juris'Run se veut exemple en termes d'éco-responsabilité. Aussi nous invitons nos coureurs à bien vouloir :

- respecter l'environnement (faune, flore, déchets) tout au long du parcours ;
- ne rien jeter au sol ;
- privilégier les transports en commun, le vélo, la marche ou le covoiturage pour se rendre sur l'événement ;
- respecter scrupuleusement le tri des déchets ;
- utiliser les toilettes à votre disposition ;
- s'inscrire en ligne ;
- être solidaire et porter assistance à un autre coureur qui se blesse ;
- rester courtois, respecter les bénévoles et les équipes d'organisation ;
- ne pas tricher et s'interdire la prise de toute substance susceptible de modifier artificiellement sa capacité physique pendant l'épreuve ;
- rejeter toute forme de discrimination.